

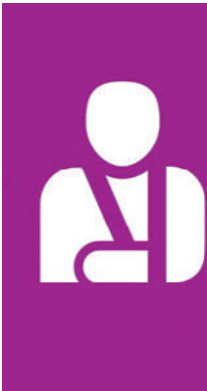
# Révision de la structure tarifaire ambulatoire: procédure de consultation

Patrick Müller<sup>a</sup>, Livia Walker<sup>b</sup>

<sup>a</sup> FMH, chef de la division Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse;

<sup>b</sup> FMH, division Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse

La révision de la nomenclature est désormais achevée. Les différents chapitres peuvent à présent être mis en consultation auprès des membres de la FMH.



L'icône du processus de consultation de la FMH concernant la structure tarifaire ambulatoire.

Plus de 26 équipes spécialisées ont œuvré activement à la révision de la structure tarifaire ambulatoire en analysant chacune des positions afin d'adapter leur nomenclature aux conditions médicales et aux principes tarifaires actuels. A fin 2015, les différentes équipes ont pu achever ce projet d'envergure et présenter une première version de la structure tarifaire ambulatoire révisée, comprenant plus de 2000 positions et plus de 25 chapitres.

L'objectif poursuivi par les partenaires tripartites du projet est le suivant: «Une évaluation actualisée, appropriée, conforme à la loi et aux principes économiques, des prestations fournies au cabinet médical, dans les hôpitaux et les cliniques, en fonction de bases fondées sur des données et des faits.» Pour cela, la révision a dû s'appuyer notamment sur les principes tarifaires suivants (extrait):

1. La révision vise la simplification de la structure tarifaire: les équipes spécialisées ont uniquement tenu compte des prestations fournies en milieu ambulatoire; les prestations ambulatoires peu fréquentes seront désormais prises en compte à l'aide de prestations au temps.
2. La révision vise le principe de l'économicité: à cet effet, des critères d'évaluation ont été définis pour les prestations à l'acte et au temps.
3. Enfin, la révision vise l'uniformisation de la structure: la tarification des temps de préparation et de finition ainsi que des temps de changement a donc été définie de manière plus précise et ceux-ci font désormais l'objet de positions séparées.

Voilà donc en substance les principes sur lesquels se sont basées les équipes spécialisées pour réviser la nomenclature. Hormis les équipes spécialisées, composées de représentants des différentes sociétés médicales, d'autres équipes se sont consacrées aux questions d'ordre général portant sur l'ensemble du tarif.

Une équipe s'est notamment concentrée sur l'actualisation des modèles de coûts, une deuxième sur la révision des unités fonctionnelles, une troisième sur la révision du concept des salles d'opération et enfin une quatrième sur celle des suppléments pour les enfants et l'assistance.

Dans leurs travaux, les différentes équipes spécialisées se sont principalement intéressées à leur spécialisation respective et aux chapitres qui les concernent directement. La procédure de consultation offre désormais la possibilité de se faire une idée générale des différents chapitres et des différentes disciplines. En effet, certaines positions peuvent intéresser non seulement les sociétés directement concernées mais également d'autres sociétés médicales susceptibles de les facturer.

Une première phase de la consultation a d'ores et déjà débuté en décembre 2015, avec la publication des chapitres déjà terminés et traduits. Cette phase préliminaire a visé d'une part à tester certains aspects d'ordre technique et organisationnel, et de l'autre, à disposer d'un peu plus de temps pour la consultation.

Pour les positions sur lesquelles les sociétés médicales et les partenaires tripartites n'ont pas pu trouver de consensus au sein des équipes spécialisées, le Comité central de la FMH a été chargé de trancher et de choisir entre la proposition de la société de discipline et celle des partenaires tripartites.

Au cours des deux prochaines semaines, l'ensemble de la structure révisée sera mise en consultation auprès des membres de la FMH qui auront jusqu'à la mi-février 2016 pour examiner les différentes positions et donner leur avis. Ensuite, la division Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse de la FMH examinera les retours qui lui auront été soumis par le biais de la plateforme conçue à cet effet avant de formuler des propositions de mise en œuvre concrètes à l'intention des équipes spécialisées.

## Une plateforme pour donner son avis

### Exigences techniques et fonctionnement

Les membres de la FMH ont la possibilité de donner leur avis sur la structure tarifaire ambulatoire révisée. Pour cela, ils devront télécharger un navigateur tarifaire qui leur donnera un aperçu complet de la structure. Le lien pour le téléchargement sera publié sur le site Internet de la FMH à la rubrique «Tarifs ambulatoires» et sera régulièrement mis à jour.

La phase préliminaire de la consultation dure jusqu'à la mi-janvier 2016. Durant cette phase, les membres de la FMH qui le souhaitent peuvent s'inscrire afin d'être tenus informés par courriel dès qu'un nouveau chapitre est disponible dans le navigateur tarifaire.

Le navigateur peut être installé localement sur les PC et les ordinateurs portables Windows et Mac dotés de la version Java 9.1.

### Les membres de la FMH ont la possibilité de donner leur avis sur la structure tarifaire ambulatoire révisée.

L'interface du navigateur permet de donner simplement et rapidement un feed-back sur une position tarifaire ou sur un chapitre défini. Pour cela, les membres de la FMH doivent uniquement indiquer leurs données personnelles et leur numéro RCC.

Après avoir entré ces données, ils ont la possibilité de donner leur avis dûment motivé à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur les thèmes suivants:

- Dénomination des chapitres
- Interprétation des chapitres
- Dénomination des positions tarifaires
- Interprétation médicale des positions tarifaires
- Minutages (prestation au sens restreint / occupation du local)
- Règles de calcul tarifaire

Durant la consultation, la structure tarifaire est disponible en français et en allemand.

Le feed-back se limite à l'évaluation du contenu des différents chapitres et à l'adéquation entre les chapitres. Les positions sont indiquées sans points tarifaires au cours de la phase de consultation. Pour accélérer l'évaluation des retours, il est attendu des sociétés médicales qu'elles rendent un feed-back consolidé.

Pour toute question technique, une ligne d'assistance exploitée par HIN sera à disposition du lundi au ven-

## Consultation: mi-janvier à mi-février 2016

Souhaitez-vous être informé de la mise à jour du navigateur? Dans ce cas, envoyez-nous un courriel avec l'objet «Consultation» à: [tarife.ambulant\[at\]fmh.ch](mailto:tarife.ambulant[at]fmh.ch)

Ligne d'assistance HIN pour les questions techniques: 0848 830 741 (français), 0848 830 740 (allemand)

dredi (en français: 7h30–12h et 13h–17h, en allemand: 8h–18h).

### Gestion des retours

Pendant la période de la consultation, la division Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse de la FMH réceptionnera les avis reçus. Elle ne tiendra cependant compte que des avis envoyés par le formulaire en ligne.

La FMH regroupera ensuite tous les avis reçus et les fera suivre aux équipes spécialisées concernées pour la poursuite des travaux. Les avis seront bien évidemment présentés de manière anonyme. Les coordonnées personnelles servent uniquement en cas de questions concernant un feed-back.

### Et la suite?

Les équipes spécialisées auront ensuite la possibilité d'accepter les avis reçus et de procéder, le cas échéant, à des adaptations de la structure. Puis, les travaux de révision seront clos et la version obtenue considérée comme la version finale, qui sera alors soumise aux partenaires pour approbation interne. Au sein de la FMH, la version finale sera présentée à l'Assemblée des délégués le 16 mars 2016, laquelle donnera une recommandation à la Chambre médicale du 28 avril 2016, qui décidera d'organiser ou non une votation générale. Le résultat de la consultation interne à la FMH sera donc connu au plus tard au début juin 2016.

Les partenaires impliqués dans la révision (à savoir H+, la CTM, curafutura et la FMH) ont prévu de remettre la structure tarifaire révisée le 30 juin 2016 au Conseil fédéral.

Pour garantir la mise à jour de la structure tarifaire également au cours des prochaines années, la responsabilité devra être confiée à une société professionnelle regroupant tous les partenaires. La révision de la structure tarifaire ambulatoire posera ainsi les jalons des prochaines adaptations tarifaires de façon à garantir une évaluation correcte et appropriée des différentes prestations compte tenu de l'évolution dynamique du système de santé.

Correspondance:  
FMH / division Tarifs et  
conventions pour la médecine  
ambulatoire en Suisse  
Frohburgstrasse 15  
CH-4600 Olten  
Tél. 031 359 12 30  
Fax 031 359 12 38  
[tarife.ambulant\[at\]fmh.ch](mailto:tarife.ambulant[at]fmh.ch)